

Image not found or type unknown



## Cne a temps partiel (heures complementaires)

Par **evazion\_old**, le **30/09/2007** à **18:12**

je vais bientot signer un cne a tps partiel et l'article concernant les heures complementaire stipule que je n'ai pas le droit d'en faire plus de 2.50 par semaines.rnrnnéanmoins, je m'interoge sur les heures suplémentaire, c'est a dire, dans le cas ou j'effectuerai plus de 2.50 heures.rnrnquels sont mes droits ?ncela dépent -il de ma convention collective ???  
...rnrnmerci de m'aider dans mes recherches.